

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 67 (1979)

**Heft:** [12]

  

**Artikel:** Communiqué de presse

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-275751>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Nouvelles de l'ASF



## Journée d'information

### « Femme suisse, femme du tiers monde »

Organisée par cinq associations faitières suisses (Association suisse pour les droits de la femme, Alliance de sociétés féminines suisses, Ligue suisse des femmes catholiques, Fédération suisse des femmes protestantes, Union des paysannes suisses), avec le concours de l'UNESCO et la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, cette journée d'information a suscité un profond intérêt parmi les quelque deux cents personnes réunies au Centre Alpha, à Berne, le 17 novembre 1979.

Quatre orateurs présentaient le sujet et ont répondu à de nombreuses questions : l'Ambassadeur Ch. Hummel, délégué de la Suisse à l'UNESCO, Paris ; Mme M.A. Savane, de l'Institut africain de développement économique et de planification, Dakar, Sénégal ; Mme N. Zanolli, ethnologue ; Mme H. Barraud, UNESCO, Paris.

Ils ont expliqué le rôle multiforme de l'UNESCO, la part active qu'y prend la Suisse ; les interventions faites pour aider le tiers monde ; mais surtout les vrais besoins de ce tiers monde, dont la solution ne tient pas seulement à l'apport d'argent ou au transfert de technologies. En particulier, l'oratrice africaine, Mme Savane, dans un exposé remarquable de clarté, d'information, de chaleur humaine et d'objectivité, a montré combien la situation quotidienne des femmes, déjà plus dure que celle des hommes, avait empiré d'abord sous le colonialisme et plus encore depuis la « libération », parce que les pays dits développés n'ont pas tenu compte de la façon de vivre des Africains, et plus spécialement des femmes africaines dont le rôle dans la famille, la société, l'économie, l'agriculture, n'est pas comparable au nôtre.

Les pays occidentaux, dans leur ignorance, ont toujours imposé leurs modèles de vie, de croyance, de travail, de technologie, qui ont fait et font encore autant de mal que de bien.

Même l'UNESCO commence seulement à comprendre qu'une aide au développement du tiers monde ne sera efficace que si elle est entreprise de concert avec les pays qu'on veut aider.

M.-J. M.

### Communiqué de presse

Le Comité directeur de la Fédération des femmes suisses pour la paix et le progrès, réuni à Olten le 17 novembre 1979, a décidé :

1. L'envoi d'un télégramme à la session de l'OTAN qui doit se tenir à Bruxelles le 10 décembre prochain. Texte du télégramme : « Nous voulons la paix pour nos enfants, pas des rampes de lancement de fusées. »
2. L'envoi d'une lettre à la Fédération démocratique internationale des femmes (groupant 129 organisations de 114 pays) lui proposant le lancement d'une campagne internationale contre l'excision pratiquée encore dans de nombreux pays sur les petites filles, provoquant des mutilations irréparables, et dont 30 millions de fillettes et de femmes seraient encore victimes. La Fédération démocratique internationale des femmes est invitée à user de son influence sur les organisations féminines qui lui sont affiliées.
3. L'établissement d'un portefeuille rassemblant les rapports de nos déléguées au « Congrès mondiale pour l'année de l'enfance » (Moscou), au séminaire sur les problèmes des enfants d'immigrés (Athènes), aux conférences de solidarité avec Chypre (Nicosie) et la Palestine (Lisbonne).
4. Une collecte de matériel de couture pour les femmes du Cambodge plantées dans la détresse.

## Discriminées partout, elles le prouvent



Rapport de la commission fédérale pour les questions féminines

### La situation de la femme en Suisse

#### Première partie : société et économie

Le 16 novembre, la commission fédérale pour les questions féminines rendait publique la première partie de son rapport sur la situation de la femme en Suisse.\*

Epais de 174 pages, comprenant beaucoup de statistiques et de tableaux, ce rapport

arrive à une conclusion qui ne peut surprendre personne, c'est que la femme et l'homme n'ont pas les mêmes droits en Suisse (ce à quoi veut remédier l'initiative populaire « pour l'égalité des droits entre hommes et femmes »). Il y a aussi une inégalité de fait. Les inégalités de droit et de fait se couvrent partiellement et se renforcent en général dans leurs effets négatifs pour les femmes. Tout cela est au fond connu depuis longtemps. Et aussi reconnu, sinon pourquoi la commission aurait-elle été créée ?

Aussi, à quoi bon ce rapport ? Qu'apporte-t-il qui ne fût déjà connu ? Il constitue la première tentative de donner une vue complète. Toutes les données accessibles ont été réunies et dépouillées. Les données insuffisantes ont été complétées par des enquêtes sommaires. Il a été possible ainsi d'affiner et de nuancer la description de la femme discriminée, de passer du noir et blanc aux gris dégradés. L'ensemble est cependant assez sombre. La valeur de ce rapport réside dans une vision plus large et dans le meilleur étaiement des faits connus.

FEMMES SUISSES reviendra plus longuement sur ce rapport dans un prochain numéro.

\* On peut se procurer ce rapport en français auprès de l'Office fédéral des imprimés et du matériel, Pellerstr. 21, 3000 Berne, au prix de Fr. 13.—.

### Résultats du 27<sup>e</sup> Concours national féminin du Lyceum de Suisse

Organisé par la commission musicale du Lyceum de Suisse, sous la présidence de Mme Lucienne Dalman-Allemand, de Neuchâtel, ce 27<sup>e</sup> concours était cette année consacré au chant.

Sur 35 candidates, le jury en retint 12 pour les éliminatoires à huis clos, qui se déroulèrent, à Berne, à la fin du mois d'octobre. Lors du concours public, chacune d'entre elles présenta un programme de 25 minutes au cours duquel furent révélés d'incontestables talents.

Le 1<sup>er</sup> prix, de 4000 francs est allé à Antonella Balducci (Suisse). Le 2<sup>e</sup> prix, de 2000 francs, à Yumi Gokay-Fukatsu (Suisse et Grande-Bretagne). Un prix spécial de 1500 francs, sous forme de récital offert par Mme Hedy Salquin, a été décerné à Elisabeth Bachmann-McQueen (Suisse et Grande-Bretagne).

Quant à Anne-Marie Burkhard (Suisse) et Theresia Klenzi (Suisse), elles reçurent également un prix de 500 francs offert par Mmes H. Salquin et Hélène Zumsteg pour les meilleures interprétations d'œuvres suisses. Cinq autres cantatrices de valeur reçurent chacune un prix sous forme de cadeaux.

Ajoutons qu'au mois de février, le public neuchâtelois aura le privilège d'entendre le premier prix Antonella Balducci dans un concert de l'Orchestre symphonique neuchâtelois, dirigé par Théo Loosli.